

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2784-2020-1
CONSULTATION ÉCRITE**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2784-2020-1.

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 384-2020, à sa séance du 21 septembre 2020, le projet de règlement 2784-2020-1 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 2422-2012 concernant l'entretien, le remisage et l'entreposage d'embarcations et de véhicules récréatifs dans la zone industrielle Ki011, secteur chemin d'Ayer's Cliff au nord du chemin de Fitch Bay.

Par cette même résolution, le conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement soit remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
2	Ajouter la zone industrielle Ki011 dans le secteur du chemin d'Ayer's Cliff au nord du chemin de Fitch Bay, comme territoire assujéti au règlement (art.2).	Ki011
3	Rendre admissible dans la zone industrielle Ki011 dans le secteur du chemin d'Ayer's Cliff au nord du chemin de Fitch Bay, l'entretien, le remisage et l'entreposage d'embarcations et de véhicules récréatifs comme usage principal, sans limites de hauteur pour les embarcations et les véhicules récréatifs entreposés ou remisés. (art.10).	Ki011
4	Ajouter le contenu minimal des documents exigés, pour l'implantation d'un usage conditionnel relatif à l'entretien, le remisage et l'entreposage d'embarcations et de véhicules récréatifs comme usage principal, dans la zone industrielle Ki011 dans le secteur du chemin d'Ayer's Cliff au nord du chemin de Fitch Bay.(art. 12).	Ki011
5	Prévoir les critères d'évaluation pour l'implantation d'un usage conditionnel relatif à l'entretien, le remisage et l'entreposage d'embarcations et de véhicules récréatifs comme usage principal, dans la zone industrielle Ki011 dans le secteur du chemin d'Ayer's Cliff au nord du chemin de Fitch Bay (art. 23).	Ki011

Ce projet de règlement concerne la zone Ki011.

Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, fait l'objet d'une **consultation écrite** qui se déroulera jusqu'au **13 octobre 2020, 16 h 30**.


Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit, soit par la poste à : Direction du Greffe et Affaires juridiques, Ville de Magog, 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4, par la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à greffe@ville.magog.qc.ca et être reçus au plus tard le 13 octobre 2020, à 16 h 30. Ils seront transmis au conseil avant adoption du règlement.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que le plan de la zone concernée peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Une présentation du projet de règlement peut également être consultée sur notre site internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de la zone concernée est joint au présent avis.

Donné à Magog, le 23 septembre 2020.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe